

PERPELIA

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le Décret du 16 août 1901 et le code des assurances.
49, rue de Miromesnil – 75008 PARIS –

N° Siren 478 856 354. N° GERP 478 856 354/GP8.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 26 NOVEMBRE 2024

RESOLUTIONS

Pour le cas où le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée Générale du 26 Novembre 2024 à 9h00 ne serait pas atteint ces mêmes projets de résolutions seraient proposés à l'Assemblée Générale du 26 Novembre 2024 à 9h30.

1ère résolution.

Validation des modifications apportées aux Conditions Générales du PERIN.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité les modifications à apporter aux Conditions Générales du produit PERIN.

2nde résolution.

Validation des modifications apportées aux Conditions Générales du PERP.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité les modifications à apporter aux Conditions Générales du produit PERP.